

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CHOUX  
05.05.2021**

Présents : J. PIERS, JL MOULEYRE, L. MERMET AU LOUIS, F PERRIN, M RAMBERT, P MICHEL, P POLIS, MN HUMBERT, A. BOUCARD, F. CHESNAIS, C MERCIER

Secrétaire : F PERRIN

A 18 H30 :

**Présentation par Mme MARTINEZ Sandrine et M. BARJON Bertrand de leur projet de reprise de l'auberge communale :**

Mme le Maire fait un rapide historique.

La commune a racheté les murs en 2017.

Un premier bail commercial notarié (3/6/9 ans) a été signé avec M. Rémy CHARLET ; bail rompu au bout de deux ans et demi. Les locaux sont restés vides pendant 6 mois.

En décembre 2019, installation de la famille JOUANNE, avec un bail sous seing privé signé avec le père, Vincent. En avril 2021, la famille a quitté les locaux.

M. BARJON et Mme MARTINEZ avaient déjà postulé en 2019.

Une première rencontre a eu lieu à l'auberge en présence de Mme le maire, des deux adjoints, et de Nicolas Jouanne, le 06 mars.

M. Bertrand BARJON, 43 ans, a des origines à Choux côté maternel, est artisan « élagage » à son compte.

Mme Sandrine MARTINEZ, 45 ans, mère de 4 enfants, a 15 ans d'expériences dans la restauration. Ils souhaitent faire une cuisine simple et traditionnelle.

Envisagent l'embauche d'un cuisinier pendant les deux mois d'été ; et seraient largement épaulés par leur famille lors du week-end d'ouverture. (prévue le 03 juillet)

Souhaitent travailler avec les producteurs locaux, des produits de qualité ;

Ils proposent d'appeler les lieux « l'auberge du Lynx ».

Mme la maire informe que la cuve de gaz a été remplie à 20% afin de permettre de tester les appareils. Les services EDF ont été contactés le 20 avril dernier et un rendez-vous a été pris pour le 17 mai.

M. Barjon et Mme Martinez quittent la salle.

A 19H30 : Conseil Municipal :

- Approbation du PV du conseil municipal du 19 mars 2021 :

Rectification : Point auberge : départ de M. JOUANNE Nicolas au 15/04/2021 et non au 15/05/2021.

**Adopté à l'unanimité**

**Délibération : Contrat en location gérance : auberge communale  
à compter du 12/05/2021**

LOCAUX A USAGE D'HABITATION ET COMMERCIAUX

Considérant le départ du précédent locataire au 15 avril 2021,

Considérant la disponibilité de l'auberge,

Considérant les différents entretiens avec les repreneurs de l'Auberge concernant les modalités de reprise,

Considérant la candidature de Mme MARTINEZ Sandrine et M. BARJON Bertrand,

Entendu l'exposé du maire

Après délibération, il est décidé à l'unanimité des membres présents : 11 voix POUR

D'ACCEPTER la candidature de Mme MARTINEZ Sandrine née le 7 juillet 1977 à GRENOBLE et M. BARJON Bertrand né le 30 janvier 1978 à ST FOY LES LYON de prendre en charge en leurs noms l'auberge communale à compter du 12 mai 2021,  
D'ETABLIR un état des lieux le 12 mai 2021 ainsi que la remise des clefs,  
DE FIXER le prix du loyer à 950€ HT mensuel sans les charges attributives, qui seront refacturées au locataire (ordures ménagères, entretien assainissement...)  
DE DEMANDER le versement d'un mois de loyer en termes de Dépôt de garantie dès l'entrée dans les lieux,  
DE CONSENTIR A DONNER en location gérance jusqu'au 30/11/2022 sous seing privé à Mme MARTINEZ Sandrine et M. BARJON Bertrand l'auberge communale ; de dire que ce contrat sera transformé dès immatriculation de la SARL AUBERGE DU LYNX  
D'ETABLIR une convention de mise à disposition de la licence IV, pour une durée de 18 mois à compter de l'immatriculation de la SARL AUBERGE DU LYNX  
DE CONSENTIR à Mme MARTINEZ Sandrine et M. BARJON Bertrand la gratuité des mois de loyers de MAI 2021 et JUIN 2021 pour nettoyage et remise en état, installation, prise de contacts avec fournisseurs.  
DE FIXER la somme de 400€ HT de loyer pour les mois de JUILLET 2021, AOUT 2021, SEPTEMBRE 2021 et OCTOBRE 2021  
D'AUTORISER madame le maire à signer tout document relatif à cette affaire.

## **Questions diverses :**

### **Vente de chablis**

M. DEPRAZ, agent ONF a proposé la vente de 236 m3 de chablis au prix de 10 €/m3

Bois acheté par PERRIER de Longchaumois.

Laurent Mermet-Au-Louis se propose de couper quelques arbres, déracinés, en Rosset du bas pour l'entreposer derrière le lavoir.

Séance levée à 20h15

Prochain conseil le mardi 18 mai à 19h30

